

Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2015
Profession de foi des listes présentées par le SNESUP-FSU

snes  p-fsu

avec la participation du SNCS-FSU

snes  p-fsu

Le CNU est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des enseignants-chercheurs (EC). Ses missions sont la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur (PR), l'attribution de promotions et de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), et depuis 2014, l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière. Cette instance est composée majoritairement d'élus. C'est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire.

Les lois LRU (2007) et ESR (2013), combattues par le SNESUP et le SNCS, transforment le paysage universitaire en faisant des universités des « centres de coûts et de profits », suivant le modèle néo-libéral. Les regroupements à marche forcée d'établissements, les compétences transférées et la place du privé dans ces regroupements, sont porteurs entre autres, d'un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, d'une coupure entre certains établissements universitaires et la recherche et de l'ouverture de la collation des grades universitaires aux établissements autres que publics. Ils accentuent la dégradation des conditions de travail et la vision utilitariste de la recherche et des formations.

Garant du statut de fonctionnaire d'Etat face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénaturation ou sa disparition. Des projets ministériels, mis en partie en échec par la mobilisation massive de la communauté universitaire, réapparaissent régulièrement : modulation des services, évaluation récurrente, rebaptisée « suivi de carrière », menaces sur la procédure de qualification, nombreuses dérogations à la qualification et à la détention de thèse ou d'HDR dans le décret statutaire des EC, ou encore l'autorisation de siéger dans les sections CNU pour des personnes du privé autoproclamées « chercheurs ».

Le SNESUP-FSU considère le CNU comme un haut lieu de l'action syndicale pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

L'action des élus SNESUP-FSU

En 2011, les bons résultats de nos listes aux élections CNU et la présidence de la CP-CNU¹ qui en a résulté ont été déterminants dans l'obtention d'un moratoire sur l'évaluation individuelle des EC. Les élus SNESUP ont été moteurs dans la mise en débat des choix politiques ministériels, la mise en place de la transparence des procédures, l'utilisation de critères éloignés de la seule bibliométrie et tenant compte des conditions d'exercice, de l'âge, de l'ancienneté etc.

Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur présence importante dans les bureaux de section, nos élus ont défendu l'entière reconnaissance de toutes les activités au service de l'ESR en relation avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; les activités dites de transfert et d'innovation ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives ou électives .

Le lien très étroit tissé entre CP-CNU et CPCN² a permis de combattre les effets néfastes de l'AERES en proposant des modalités d'évaluation des unités en opposition complète avec les orientations politiques prévalant jusqu'alors. Ce lien a également conduit l'an dernier à une mobilisation significative sur le sujet sensible de l'emploi scientifique.

Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat. Ils veilleront à l'égalité de traitement des candidats devant les concours, à défendre toutes les disciplines et la diversité des approches, à permettre tant le développement des recherches fondamentales qu'appliquées, à assurer l'existence et la libre expression d'une pensée critique.

¹ Commission Permanente du CNU

² Conférence des Présidents du Comité National

Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

Le SNESUP s'est toujours prononcé contre la politique d'individualisation des rémunérations et de concurrence entre EC. Bien plus inégalitaire que dans les autres corps de fonctionnaires, elle ne répond en rien à la dégradation des carrières et du pouvoir d'achat des EC. Elle contribue à l'inflation bureaucratique qui les étouffe. Elle ignore que nombre d'entre eux disposent de moyens insuffisants, voire inexistantes, pour mener leur activité de recherche. Notre organisation a ainsi demandé en CTMESR que l'équivalent budgétaire de cette prime soit intégré dans les salaires. Néanmoins dans le cadre contraint existant le SNESUP défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU, et continue à exiger le décontingement, la publicité des bénéficiaires et l'unicité du taux.

Suivi de carrière

Le SNESUP s'oppose à toute évaluation-sanction qui pourrait servir à la modulation des services, et ainsi individualiser le service des EC. Disparue du nouveau décret statutaire de 2014, elle a été remplacée par le "suivi de carrière" dont les finalités n'ont toujours pas été définies, et dont les modalités ne prévoient ni la confidentialité du dossier entre l'EC et la section CNU, ni le volontariat des EC. Le SNESUP maintient donc son opposition à une mise en œuvre en l'état actuel. Les élus SNESUP poursuivront, en liaison avec le Comité National de la recherche scientifique, l'action pour la mise en place de modalités d'évaluation collégiales et démocratiques des unités de recherche.

**Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité,
pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières**

Votez pour les listes présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU

**Des listes ouvertes aux non-syndiqués, composées sur la base du respect de cette
profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.**

Le SNESUP propose des listes visant la parité des candidats, engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires.

Avec le SNESUP-FSU, pour la défense et le rayonnement des arts, pratiques et théories !

Les candidates et les candidats SNESUP-FSU dans la 18^e section du CNU s'engagent à :

- œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU, promouvoir les règles de déontologie adoptées par la CP-CNU et ne pas user de leur position d'élu à des fins personnelles ; mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ; rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans les sections et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions ;
- assurer la défense des dossiers individuels, quelles que soient les thématiques et les écoles de pensée, en tenant compte de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs, recherche, enseignement et responsabilités collectives, sans exclusive ainsi que les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- défendre toutes les disciplines artistiques, dans toutes leurs dimensions, à l'encontre des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et de la recherche ; c'est s'engager à ce que les candidatures à la qualification soient examinées en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.
- refuser l'évaluation-sanction des enseignants-chercheurs, refuser l'évaluation fondée sur des bases exclusivement bibliométriques, et revendiquer une évaluation qui tienne compte de la singularité des diverses disciplines artistiques, envisagées dans leurs dimensions théoriques autant que pratiques et problématisées.
- ne pas considérer comme référence, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique ;
- refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou chiffres pour toutes les missions du CNU.

Les candidates et les candidats des listes SNESUP-FSU